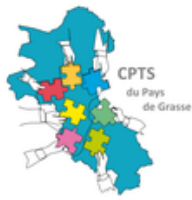


## PROJET ACTIV'GRASSE

### CHARTRE DE REGLEMENT INTERIEUR

- **Article 1:** Etre participant du projet Activ'Grasse vaut acceptation du règlement intérieur.
- **Article 2:** La participation au Projet Activ'Grasse demande régularité, assiduité et respect des horaires. En cas d'impossibilité réelle de participer à une séance, il est important de penser à prévenir le coach sportif de votre absence.
- **Article 3:** En cas d'absence d'un coach ou en cas de météo rendant la pratique du sport impossible, les participants seront prévenus (de préférence via le groupe WhatsApp dédié à l'activité). Si c'est possible, le cours sera reprogrammé.
- **Article 4:** Le matériel (bâtons de marche) appartient à la CPTS du Pays de Grasse. Il est demandé aux participants d'en prendre soin tout au long de l'année.
- **Article 5:** Les participants devront prévoir une bouteille d'eau pour l'activité. Il leur faudra également prévoir des vêtements et des chaussures adaptés à la marche nordique.
- **Article 6:** Durant l'activité, les participants ne doivent pas utiliser leur téléphone portable (que ce soit pour des appels, pour filmer ou pour photographier) sans l'accord du coach.
- **Article 7:** La marche nordique est un moment de détente qui implique de la part des participants respect et tolérance envers le coach sportif et envers les autres participants.



- **Article 8:** Pour plus de facilités, la CPTS et les coachs communiqueront sur l'application WhatsApp pour vous tenir informés.
- **Article 9:** Autorisation de Droit à l'image

Dans le cadre de ma participation au programme de prévention santé « Activ'Grasse » porté par la CPTS du Pays de Grasse,

Je soussigné (nom et prénom):

demeurant à

autorise gracieusement la CPTS du Pays de Grasse et les différents intervenants (coachs APA) à réaliser, durant la période d'août 2020 à juin 2021, toutes prises de vue photographiques, vidéos ou captations numériques me concernant.

J'autorise la CPTS du pays de Grasse et ses intervenants à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de ce programme.

J'autorise la CPTS du pays de Grasse et ses intervenants à utiliser gratuitement les photographies, vidéos ou captations numériques pour toute communication concernant ce projet.

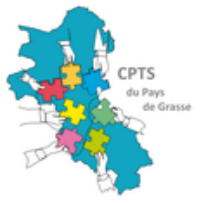
Je renonce en faveur de la CPTS du Pays de Grasse et de ses intervenants aux éventuels droits de propriété que je pourrais avoir dans ces images et dégage la CPTS du pays de Grasse et ses intervenants de toute responsabilité ou dommages découlant de l'utilisation de ces images me représentant.

Fait pour valoir ce que de droit

Fait à Grasse, le:

Signature

- **Article 10:** Un manquement régulier aux articles ci-dessus pourra entraîner l'exclusion (temporaire ou définitive) du participant du Projet Activ'Grasse.



Projet soutenu par

Fondation de France